

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

15/09/2022

AFFICHEE LE :

15/09/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 25

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

28 septembre 2022

L’an deux mil vingt deux, le 21 septembre , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON

ABSENTS : Josiane MALLET, Mickaël MARIE, Laurence FILOCHE-GARNIER, Fabienne KACZMAREK, Annick LECHANGEUR, Chantal HENRY, Corinne RAYMONDE

PROCURATIONS : Josiane MALLET à Hélène BURGAT, Laurence FILOCHE-GARNIER à Bertrand HAVARD, Corinne RAYMONDE à Didier FLAUST,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

CADRE INDEMNITAIRE – RIFSEEP – RÉVISION DE COTATIONS DE FONCTIONS

DELIBERATION N° **DELIB-2022-082**

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

Au printemps-été 2022, un travail de réexamen a été effectué par le comité de direction de la cotation des fonctions établie en 2017 en application du dispositif de régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce travail a abouti à la formalisation de propositions collectives de modifications et créations de plusieurs cotations de fonctions.

Ces propositions ont été soumises à la Maire, qui a rendu des arbitrages conduisant aux présentes propositions de révision jointes en annexe à la présente délibération.

Le régime indemnitaire des agents bénéficiaires est par ailleurs cumulable avec la « prime annuelle » versée aux agents mondevillais en application de l'article L714-11 du Code général de la fonction publique, ainsi qu'avec les primes et indemnités spécifiques (liées à des fonctions ou sujétions particulières) établies par délibération.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier et compléter le cadre indemnitaire de la collectivité conformément à l'annexe à la présente délibération intégrant ces modifications de cotations de fonctions.

Les dispositions énoncées prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2022.

Pour plus de lisibilité, il est proposé d'abroger la délibération précédente et de la remplacer par la présente délibération. L'annexe à la présente délibération reprend ainsi l'ensemble des dispositions déjà votées et intègre la modification de régime indemnitaire proposée au présent Conseil.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L712-1 et L714-4 et suivants ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié ;

Vu les décrets n° 68-929 du 24 octobre 1968 modifié, n° 2002-63 du 14 janvier 2002 modifié, n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié, le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 modifié ;

Vu l'arrêté du 24 mars 1967 ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 novembre 2021 portant cadre indemnitaire de la collectivité ;

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ABROGER** la délibération n°76/2021 du Conseil municipal du 24 novembre 2021 portant cadre indemnitaire de la collectivité ;
- **D'ADOPTER** le cadre indemnitaire de la collectivité dans les conditions prévues par la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du régime indemnitaire dans le respect du cadre indemnitaire défini ci-dessus et prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	25	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le



ID : 014-211404371-20220921-DELIB2022_82-DE

**ANNEXE A LA DELIBERATION RELATIVE A LA REVISION DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA COLLECTIVITE
RIFSEEP - INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE - COTATION DE FONCTIONS ET MONTANTS DE REFERENCE**

COTATION DES FONCTIONS		CADRES D'EMPLOIS DE REFERENCE		MONTANT DE L'IFSE POUR UN AGENT A TEMPS COMPLET HORS SITUATIONS INDIVIDUELLES PARTICULIERES		
Groupe de fonctions	Fonctions	Cadres d'emplois cibles	Cadres d'emplois concernés	Plancher de référence (brut mensuel)	Plancher de référence (brut annuel)	Plafond (brut annuel)
A1	Direction générale (DGS, DGA, Cabinet)	Emploi fonctionnel de DGS Attachés	Emploi fonctionnel de DGS Attachés	1 040 €	12 480 €	Plafond réglementaire applicable au groupe de fonctions et au cadre d'emplois concerné
A2	Direction à responsabilités spécifiques	Attachés Ingénieurs	Attachés Ingénieurs	840 €	10 080 €	
A3	Direction	Attachés Bibliothécaires Conseillers des APS	Attachés Bibliothécaires Conseillers des APS	640 €	7 680 €	
A4	Responsable de service de catégorie A Chargé de mission/projet/gestion Puéricultrice Infirmier	Attachés Puéricultrices Infirmières EJE	Attachés(avec un différentiel rédacteur/attaché possible) * Puéricultrices Infirmières EJE	440 €	5 280 €	
A5	EJE en coordination Assistant social	EJE Assistants socio-éducatifs	EJE Assistants socio-éducatifs	370 €	4 440 €	
B1	Responsable de service de plus de 20 agents (encadrement direct) Responsable de service/d'établissement avec responsabilités spécifiques Assistant de direction direction générale / cabinet	Rédacteurs Techniciens Animateurs	Rédacteurs Techniciens Animateurs	350 €	4 200 €	Plafond réglementaire applicable au groupe de fonctions et au cadre d'emplois concerné
B2	Responsable de service Chargé d'opérations	Rédacteurs Techniciens Animateurs Educatifs des APS	Rédacteurs Techniciens Animateurs Educatifs des APS	320 €	3 840 €	
B3	Assistant administratif Adjoint au responsable de service Coordination sectorielle Chargé de communication Assistant de direction Assistant RH carrière-paie Responsable de l'espace Pierre Soismier	Rédacteurs Techniciens Animateurs Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Rédacteurs Techniciens Animateurs Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques Adjoints administratifs * Adjoints d'animation * Adjoints du patrimoine * Adjoints techniques *	290 €	3 480 €	

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le



ID : 014-211404371-20220921-DELIB2022_82-DE

B4	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaires de puériculture	Auxiliaires de puériculture	250 €	3 000 €	
C1	<p>Chef d'équipe administratif / technique Chef de cuisine Référent périéducatif Agent administratif / secrétaire avec responsabilités juridiques / transversales Officier d'état civil Chargé d'accueil et d'accompagnement Espace France Services Référent projets sportifs</p>	<p>Agents de maîtrise Adjoints techniques Adjoints d'animation Adjoints administratifs</p>	<p>Agents de maîtrise Adjoints techniques Adjoints d'animation Adjoints administratifs</p>	240 €	2 880 €	Plafond réglementaire applicable au groupe de fonctions et au cadre d'emplois concerné
C2 +	<p>ATSEM Adjoint chef de restauration/cuisinier Aide à domicile Agent d'entretien des locaux/Pôle de remplacement Magasinier Agent de restauration Agent de plonge Agent technique des équipements sportifs Agent des services techniques Secrétaire de service avec responsabilités particulières Agent entretien foyer personnes âgées Gardien de cimetière</p>	<p>ATSEM Adjoints techniques Auxiliaires de puériculture Agents sociaux Adjoints administratifs Adjoints d'animation Adjoints du patrimoine et des bibliothèques</p>	<p>ATSEM Adjoints techniques Auxiliaires de puériculture Agents sociaux Adjoints administratifs Adjoints d'animation Adjoints du patrimoine et des bibliothèques</p>	220 €	2 640 €	
C2	<p>Secrétaire de service Agent administratif Agent d'accueil Agent d'accueil et titres d'identité Agent de communication Chauffeur transport enfants Agent de bibliothèque animateur enfance - jeunesse Agent de protection des scolaires</p>	<p>ATSEM Adjoints techniques Auxiliaires de puériculture Agents sociaux Adjoints administratifs Adjoints d'animation Adjoints du patrimoine et des bibliothèques</p>	<p>ATSEM Adjoints techniques Auxiliaires de puériculture Agents sociaux Adjoints administratifs Adjoints d'animation Adjoints du patrimoine et des bibliothèques</p>	205 €	2 460 €	

* RI différentiel catégorie/grade/fonctions